

Dans les deux périodes, nous trouvons des faits incriminables. Le 29 septembre, une facture relate 140 carabines à 45 fr. soit 6,300 fr.; puis une facture du même jour, pour le même objet, également 140 carabines, mais se chiffrait seulement à 4,900 fr. — Un fait analogue se produisit le 17 octobre; nous trouvons encore deux factures sur lesquelles l'instruction établit un bénéfice illicite de 13,000 fr.

A partir du 29 novembre, MM. Guffroy et Fontaine ne sont plus que les intermédiaires entre M. Baron et Jowa. Ils touchent néanmoins encore des commissions qui étaient d'environ 9 0/0.

Nous prétendons que les délégués du département ont détourné des fonds, nous prétendons que M. Jowa a commis le même abus.

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE consent à diminuer la culpabilité de M. Geisenheimer et de Mme Dubois-Meunier, qui, en qualité d'étrangers, ne peuvent pas être jugés moralement, aussi sévèrement que des Français. Mais leur complicité ne lui en est pas moins évidente. Pour Geisenheimer elle apparaît dans la majoration des factures, notamment une de 82,000 fr., qui fut payée à la préfecture avec le chiffre de 103 fr. Pour Mme Meunier-Dubois, elle lui apparaît dans la délivrance de séries de factures à son neveu, factures de chasses-pots, dont deux sont entièrement rédigées de la main de Fontaine, factures enfin se montant ensemble à 76,348 francs.

C'était du moins la situation jusqu'au jour où l'on demanda des explications, en juillet 1871. Mais alors survint l'affaire des 41,000 fr., de ces 41,000 fr. dont j'ai déjà parlé et qui étaient le produit d'une restitution faite sur l'ordre de M. Baron à MM. Guffroy et Fontaine-Delanoy, 41,000 fr. qui furent en effet restitués, mais qui ne rentrèrent pas à la préfecture.

Sur la demande de M. Fontaine-Delanoy, Mme Meunier-Dubois signe immédiatement deux factures de cette somme. Et le 23 août on voit ces factures figurer dans le compte qu'elle envoya au préfet du Nord.

Mais voilà que Fontaine est arrêté, Mme Meunier prend peur et prétend aussitôt s'être trompée de quelques chasses-pots sur la facture de décembre; enfin, au juge d'instruction, elle va jusqu'à déclarer n'avoir rien livré en décembre.

J'arrive, messieurs, à l'inculpation d'un homme qui fut un personnage important à la préfecture du Nord. Certes, ce ne fut pas sans hésitation ni sans nous entourer de nombreux conseils que nous sommes arrivés à appeler sur les bancs de la prévention M. Baron. C'est la Chambre des accusateurs qui l'a renvoyé devant vous, et elle a eu à étudier toutes les pièces de l'instruction et, agissant avec le même soin, elle a, dans le même temps, jugé qu'il fallait renvoyer de plainte un autre fonctionnaire, le sieur Willems. Je crois devoir rappeler ce fait.

Les actes matériels de complicité reprochés à M. Baron se résument ainsi : Il y a un certain nombre de marchés, représentant 688,000 francs, passés directement par M. Baron, avec Jowa. MM. Guffroy et Fontaine touchaient des commissions par derrière qui sont montées en somme à 106,000 francs. Notamment, un dernier marché de chasses-pots fut passé par télégramme de Baron à Jowa. Il s'agissait de 115,000 fr. Le lendemain survint la nouvelle de la capitulation de Paris.

Le paiement de 115,000 fr. avait été fait par chèque sur Bruxelles, à 15 jours. On annula le chèque. On payait comptant à la préfecture, et sur ces 115,000 fr. Guffroy touchait 15,000 fr. de commission.

Or, il n'y avait aucun danger que le chèque ne fut pas payé à Bruxelles 15 jours après; le banquier belge avait, nous l'avons vu, provision suffisante. C'était pour faciliter le paiement de la commission que le paiement de la fourniture fut immédiat.

D'autre part les dénonciations de M. Brewer prouvent encore cette complicité. M. Brewer cherche à voir M. Baron, il n'est pas reçu; il fait des offres directes de chasses-pots à 100 fr., disant bien que ce sont ces fusils qui sont vendus au département moyennant 118 fr.

L'agent de Brewer voit M. Baron qui répond à Brewer par une lettre qui, chose singulière, fut saisie chez Fontaine-Delanoy, et dans laquelle M. Baron repousse les dénonciations et déclare qu'avant de condamner ses amis, il veut des preuves des faits allégués. Et l'on a trouvé également une lettre de Fontaine qui s'applaudit que M. Baron ait ainsi répondu de la bonne façon.

Vient alors l'incident Willems, qui est menacé d'un duel par Fontaine, s'il ne retracte pas certaines allégations, de nature à jeter des doutes sur l'honorabilité de ses opérations et qui reconnaît que dans les achats faits par les délégués avec lui, ceux-ci ont agi avec la plus grande délicatesse. Fontaine renouvelle cette sottise contre Brewer, mais là il est mis à la porte.

Eh bien, les dénonciations de la majoration des factures n'amènent M. Baron qu'à prendre les factures en paquet, et à délivrer décharges aux délégués. Je dis que s'il a délivré ces décharges en connaissances de cause, je dis que c'est un abus de confiance caractérisé.

Sur ces dénonciations, il devait s'informer auprès du consul de France à Liège, auprès des officiers d'artillerie chargés des centres. Il ne l'a pas fait.

M. le procureur de la République donne lecture de lettres écrites pendant l'instruction.

Tels sont les éléments, continue-t-il, qui établissent la complicité de M. Baron. Quant à son mobile, nous allons le rechercher. Devant les dénonciations quotidiennes qu'il recevait...

M. BARON. — Jamais on n'a dénoncé, M. le procureur, jamais on n'a dénoncé!

LE PRÉSIDENT. — Vous aurez la parole plus tard.

M. le PROCUREUR. — Je comprends ce qu'il y a de pénible dans votre situation, mais laissez-moi dire ce qui est à votre charge afin que vous le sachiez.

Il donne lecture de lettres signalant le mauvais état des vareuses, des souliers. Eh bien, j'y vois ce mobile : ne pas, par des informations, attendre des amis. C'est là le premier mobile apparent.

M. BARON. — C'est honteux!

M. LE PROCUREUR. — Devant les dénonciations de Brewer, devant les commissions remises à Guffroy et Fontaine, depuis le 29 novembre, il est impossible de ne pas voir derrière Guffroy et Fontaine une troisième personne. Cette troisième personne est M. Baron.

M. BARON. — C'est une imputation énorme, M. le président.

LE PRÉSIDENT. — Vous répondrez plus tard, écoutez d'abord.

M. le procureur arrive à parler de l'état des fusils livrés par les inculpés. Des fusils étaient varmoullus, des caisses contenaient des fusils de toute longueur, de tous calibres. Un lot de 20,000 fusils était destiné à la côte d'Afrique.

M. le procureur lit des lettres à l'appui de ces faits et revient sur les détournements commis par les délégués.

A 3 heures, l'interpellation de l'audience. A la reprise, M. NICOLET demande à ce que les témoins n'entendent pas l'exposé des faits. Nous voudrions, dit-il, que les témoins et le public n'entendent pas non plus un semblable exposé sous l'impression duquel on peut rester huit jours.

M. LE PRÉSIDENT. — La présence du public et des témoins est l'égalité; d'ailleurs, ni nous, ni le public ne jugeons d'après l'exposé.

L'incident est clos. M. LE PROCUREUR. — MM. Guffroy et Fontaine ont reçu en total de la préfecture la somme de 3,219,615 fr. 90 c.

Or, d'aussi énormes opérations, dans les conditions où se trouvaient les délégués à la préfecture, sont profondément regrettables. L'instruction constate que M. Guffroy, quoiqu'il n'ait aucune fonction officielle à la préfecture, y avait une certaine autorité, il était l'ami de MM. Testelin et Pierre Legendre, il ouvrait les commissions qui y étaient adressées et pouvait ainsi savoir d'avance à quel prix soumissionner.

Contre Guffroy il y a, sur la plainte du ministre de l'intérieur, poursuite pour fraude, sur les fournitures de ceintures de flanelle, de vareuses et de chaussettes, de souliers.

M. le procureur de la République relève tous les faits relatifs à ces fraudes, sur la qualité et sur la quantité des marchandises livrées.

Pour les souliers, dit-il, il y avait 26,000 mobilisés, et le département a acheté 1,000,000 francs de souliers, soit 40 par homme. Le tout, il est vrai, n'a pas été livré.

De plus, ces souliers ne valaient rien. Un millier ont été estimés 3 francs la paire.

Nous aurons, au cours des débats, à rechercher quelle part de responsabilité incombe à MM. Guffroy et Delanoy, mais sur les fournitures faites par la société Guffroy et Vanlaton, on est de suite édifié. 131,178 francs de souliers refusés par l'administration de la guerre, ont été reçus néanmoins et sont encore actuellement à la nouvelle préfecture. M. Baron a délivré sans hésitation les mandats de paiement.

J'arrive à une dernière fraude. MM. Guffroy et Delanoy demandèrent au directeur des douanes de laisser passer les caisses d'armes. Le directeur refusa. M. Baron leur livra un laissez-passer pour des caisses d'armes et ils firent passer ainsi pendant décembre et janvier des caisses à fusils des souliers et des fusils. Mais le 2 février, une saisie fut faite en dépit du laissez-passer. C'est alors que le fait fut constaté.

Il est l'ensemble de la prévention, longuement peut-être, mais aussi rapidement exposé que possible. Votre sentence, Messieurs, arrêtera toutes les clameurs qui n'ont cessé d'accompagner, sans pouvoir les arrêter, les recherches de la justice.

Le tribunal passe à l'audition des témoins. PREMIER TÉMOIN.

Henri Bas, d'Armentières, chef de bataillon, puis colonel de la garde mobilisée, entre-tient le tribunal de fusils reçus en octobre du maire d'Armentières et de tous calibres. — Les chasses-pots étaient en bon état, mais il n'y en avait que pour un bataillon, celui d'Armentières, et les autres bataillons avaient des armes à percussion et beaucoup d'hommes à Pont-Noyelles ne pouvaient faire partir leurs fusils.

Une partie de ces armes avait été destinée à Seclin, et une autre partie à Lille, vers le 3 novembre.

Le témoin n'a adressé aucune réclamation à la préfecture.

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE lit un rapport fait par M. Bas constatant les misères subies par les soldats à cause de la mauvaise qualité des chaussures et vêtements.

Le témoin déclare que ces fournitures ont été livrées en octobre, mais il ne peut affirmer si les mauvaises vareuses livrées étaient ou non doublées.

Sur l'interpellation de l'avocat de l'Etat et de la douane, le témoin déclare qu'avec trois autres colonels il a écrit une lettre de plainte au général Robin, et que cette lettre a été publiée à l'époque.

2^e TÉMOIN. Auguste Düret, 31 ans, à Houplines, commandant du bataillon de Seclin.

Le témoin a reçu 180 fusils directement d'Anvers, dont les batteries et les bois étaient déplorables. Les pantalons fournis auraient à peine quelques jours, les vareuses sans doublure étaient généralement mauvaises et les chaussures aussi. Ces diverses fournitures étaient adressées de Lille vers le 13 décembre.

Le témoin a reçu un certain nombre de ceintures de flanelle avec cordons pour les retenir, qui étaient assez bonnes; le témoin ne peut affirmer si elles avaient des boutons et des bretelles, il n'a pas reçu de plaintes de ses hommes à ce sujet.

Les vêtements étaient très mal cousus. On présente au témoin une paire de souliers qui n'est pas semblable à celles qui lui ont été fournies. Il pense que les vareuses fournies sont semblables à celles qu'on lui présente et qui proviennent de Fontaine-Delanoy.

3^e TÉMOIN. Adolphe Moussol donne quelques explications sur la défectuosité des fusils; il reconnaît une des caisses déposées dans le pré-

toire comme pièce de conviction, il ne sait rien des habillements, mais constate les plaintes des hommes au sujet des souliers qui avaient été expédiés de Lille.

4^e TÉMOIN. Delacourt, Jean-Louis, déclare que le bataillon de Seclin a reçu des armes le 1^{er} et le 21 novembre, dans de longues caisses. Les fusils avaient des garnitures jaunes, d'autres des garnitures blanches; ils étaient de toute grandeur; les crosses étaient mauvaises et généralement se composaient de vieux canons montés sur des bois neufs.

Il a entendu peu de plaintes pour les vêtements, mais beaucoup pour les chaussures qui ne résistaient que quelques jours. La mairie de Seclin a été obligée de faire confectionner 280 paires de chaussures par un cordonnier de Seclin au prix de 40 francs 75 cent.

5^e TÉMOIN. Marquant, 32 ans, capitaine de mobilisés, à Seclin, constate la diversité des fusils, la mauvaise qualité des pantalons et des chaussures, ces dernières ont été livrées au témoin, à la Préfecture même de Lille, il a reçu, fin novembre, le même jour, des vareuses sans cartouchières.

6^e TÉMOIN. Dangreux, capitaine de mobilisés, constate que la plus grande quantité des fusils était mauvais, il les a reçus à Valenciennes, vers le 18 novembre, certaines bayonnettes ne s'adaptaient pas aux fusils.

Le 10^e des tuniques et des pantalons étaient mauvais et semblaient confectionnés en drap brûlé. — Les souliers étaient mauvais. — Les ceintures de flanelle étaient bonnes.

7^e TÉMOIN. Jouter, à Valenciennes, capitaine de mobilisés entre dans les explications sur l'armement, le vêtement et la chaussure, qui n'apprennent rien de nouveau.

8^e TÉMOIN. Marcavey, Henri, 32 ans, à Denain, commandant de mobilisés, déclare que les fusils étaient très défectueux; les uns manquaient de chiens, d'autres ne pouvaient être armés. C'étaient d'anciens fusils à silex modifiés.

Ces armes avaient été envoyées de Lille à la sous-préfecture de Valenciennes. Les chaussures venaient également de la préfecture de Lille, vers le 5 décembre, et une partie des hommes avaient perdu les talons de leurs chaussures après la première étape.

Le témoin a eu plus à se plaindre des pantalons que des tuniques, qui provenaient de la préfecture de Lille, vers le 15 décembre.

Le témoin a fait confectionner des pantalons et tuniques par des tailleurs de Denain, et il n'en a pas été beaucoup plus satisfait.

9^e TÉMOIN. Couteaux, 25 ans, capitaine adjudant-major d'un bataillon de mobilisés, constate que les fusils distribués vers le 6 décembre étaient très défectueux, il a fallu les changer après le premier combat, il ignore la provenance.

Les vêtements distribués à Douai et à Lille étaient assez bons. Les ceintures de flanelle rouge avaient des cordons.

10^e TÉMOIN. César Crapez, à Englefontaine, officier de mobilisés, constate, comme les précédents témoins, la mauvaise qualité des armes et des vêtements sans pouvoir indiquer la provenance. Les ceintures de flanelle étaient bonnes; les hommes ne s'en plaindraient pas.

11^e TÉMOIN. Variscotte, officier de mobilisés à Merville, a reçu de mauvaises armes, mais les vêtements, ayant été confectionnés dans le pays, étaient bons.

Les hommes seuls qui ont rejoint le bataillon plus tard ont eu des tuniques de différentes qualités et des chaussures de différents modèles.

La qualité laissait généralement à désirer. 12^e TÉMOIN. Houvenagh, à Hazebrouck, officier de mobilisés, n'a assisté à aucun engagement, ses hommes étaient si mal armés que plusieurs attachaient les chiens des fusils avec des ficelles de peur de les perdre. Les vêtements distribués à Lille et à Hazebrouck ne valaient rien, mais ceux reçus à Douai étaient de bonne qualité. — Les chaussures avaient des semelles de papier, le linge était bon.

Eugène Vallée, Félix Bart, Oscar Warein, Jean-Baptiste Broutin, César Mulle, Louis Loiseau, Eugène Lroy, Léon Fraser, officiers de mobilisés, constatent que les armes, les vêtements, les chaussures, étaient de mauvaise qualité.

Les défenseurs font observer qu'aucun des témoins entendus ne peut affirmer que les mauvaises fournitures qu'il a reçues proviennent des fournisseurs poursuivis.

L'audience est levée à six heures un quart et renvoyée à demain onze heures.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Jules Brame, député du Nord, nous adresse la lettre suivante :

Le 25 juin.

Monsieur le Rédacteur,

Une brochure venimeuse, signée du directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix, vient de me tomber sous les yeux; les allusions y sont trop transparentes pour que chacun ne puisse me reconnaître.

Je veux en faire justice en peu de mots. Je veux être également le premier à signaler cette brochure au public, afin qu'il sache à quels actes odieux les honnêtes gens sont exposés sous le régime où nous vivons.

A quelle excitation a obéi son auteur? Est-ce à ses frais, à ceux de l'Internationale ou au compte des travaux municipaux de Roubaix, qu'il a fait imprimer et répandre cette brochure? Je n'ai pas à l'examiner, mais je proteste avec indignation contre les calomnies qu'elle renferme.

Jamais, je n'ai fait une démarche, dit un moi, pour que la ligne de Tourcoing à Somain passât par l'Hempemont; je donne à cet égard au directeur des tra-

voux municipaux le démenti le plus formel.

S'il lui convient d'ailleurs de demander l'exécution de son propre tracé, il peut être convaincu que je n'y contredirai pas, à condition que la ligne desserve Halluin, Tourcoing, Wattrelos, Roubaix, Lannoy et Cysoing, puis ensuite le plus de localités possible, de façon à ce que chacune d'elles puisse bénéficier des avantages que procure une voie ferrée.

Il abuse encore de la vérité lorsqu'il prétend que la concession a été donnée sous le dernier ministère de l'Empire; je lui donne de nouveau à ce sujet le démenti le plus formel: cette concession remonte à PRÈS DE QUATRE ANS.

Ceci me rappelle le célèbre Rabagas! Notre adversaire a-t-il des propriétés dans le pays?

Si une voie ferrée les traverse, il faut prétendre qu'il cherche à leur donner plus de valeur.

Si, au contraire, elle ne les traverse pas, il faut assurer qu'il en sollicite l'éloignement pour ne pas les déprécier.

Je n'ajoute plus rien. — Depuis quinze ans, je défends les intérêts de la ville de Roubaix avec désintéressement. Chacun sait à quoi s'en tenir sur mon compte et l'on n'ignore pas que ma seule pensée, en m'occupant de ce chemin de fer, a été de doter le pays d'une nouvelle source de richesse.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

JULES BRAME.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira après-demain.

L'administration municipale de la ville de Roubaix invite tous les propriétaires qui prennent intérêt au tracé du chemin de fer de Somain à Roubaix et Tourcoing, et aussi à l'emplacement de la gare de cette ligne sur le territoire de Roubaix, à venir donner leur avis jeudi prochain, à 4 heures, à la mairie (salon blanc).

Nous apprenons, avec regret, la mort de M. Gabriel Descat, l'un des chefs de la maison Descat frères. Nos concitoyens s'associeront à la douleur d'une famille justement honorée et qui a rendu à notre ville et à son industrie d'éminents services.

M. Gabriel Descat avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, lors de l'Exposition universelle de 1867.

M. le ministre des finances a décidé que les caisses publiques continueront à recevoir jusqu'à nouvel ordre, les bons, d'émission de la ville de Lille.

Le public ne doit donc avoir aucune hésitation à les accepter. Il importe que l'on sache, d'ailleurs, que la ville remboursera à toute époque, quelque éloignée qu'elle soit, ces bons de circulation, créés dans l'intérêt du commerce.

M. Emile Desmarest, avocat, propriétaire à Douai, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton nord de cette ville. M. Emile Desmarest a obtenu 1296 voix et son concurrent, M. le docteur Mangin, en a obtenu 885.

Notre collaborateur chargé des comptes-rendus musicaux, n'ayant pu assister au concert offert, dimanche dernier, par la Grande-Harmonie, dans les jardins de M. Achille Wibaux, nous sommes obligés de nous borner à quelques lignes d'appréciation.

Le grand succès de cette fête musicale a été pour M. Boulcourt, notre éminent cornetiste, qui a enlevé avec une facilité et un brio extraordinaire un air varié pour piston.

La fantaisie sur Gemma di Vergy a paru assez pâle à côté des morceaux sur les Huguenots, et sur Zampa. Gemma di Vergy est, du reste, une œuvre de seconde ordre de Donizetti; on y retrouve la mélodie facile et le brillant de la musique italienne, mais on doit y déplorer la banalité et la redondance. Tandis que dans les œuvres grandioses de Meyerbeer et d'Hérold, on sent la griffe du lion et l'inspiration y est toujours marquée au coin du génie. Des applaudissements unanimes ont accueilli l'exécution de ces pages inspirées que l'on entend toujours avec plaisir.

Nous avons pu apprécier de nouveau le talent remarquable de M. Victor Delanoy, à l'auditoire de sa Troisième Œuvre; c'est de la bonne et sérieuse composition, qui prouve des études approfondies, et qui révèle un talent élevé et original.

La Grande-Harmonie n'a rien perdu de son élan et de sa perfection, et nous sommes heureux de lui adresser nos meilleures félicitations. Les Roubaixiens sont fiers, et à bon droit, de leur musique municipale; puisse-t-elle continuer à progresser et à conquérir de glorieux lauriers dans de prochains concours.

Voici le programme des morceaux que la fanfare exécutera demain jeudi, sur la Grande-Place.

- 1^o Allegro militaire.
- 2^o La Bohémienne, ouverture par BALFE
- 3^o La Neige, air varié pour piston P. D. par ARBAN
- 4^o Hommage à Schiller, grand marche par PANNE
- 5^o Rossignol, Polka.

Lundi dernier, un ouvrier, Jean-Baptiste H., homme de peine, âgé de 54 ans, domicilié rue de Mouvaux, a tenté de se suicider.

Le matin, il avait été à Lille acheter un pistolet à deux coups, et revenu chez lui, il se préparait à se donner la mort, quand l'intervention des voisins et de la police l'a empêché de mettre son triste projet à exécution.

Quand on a pénétré chez lui, il avait en mains les balles et le pistolet.

On rapporte que H. a éprouvé de violents chagrins dans ces derniers temps.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Louis Boomans, fleur, âgé de 48 ans, pour outrage public à la pudeur.

Couronnée Lequin, servante, âgée de 24 ans, a été mise en état d'arrestation pour vol d'une somme de 35 fr. au préjudice de ses patrons.

Un malheureux accident est arrivé avant-hier à la gare de Tourcoing. Un homme d'équipe pris entre deux tampons a été grièvement blessé et a expiré quelques heures plus tard. Il laisse une veuve et plusieurs enfants.

A Tourcoing encore, un maçon occupé à travailler à une maison en construction, est tombé d'un échafaudage et a été tué sur le coup.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille CARPENTIER-MILLES-CAMPS, qui, par oubli, n'aurait pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FLORE MILLES-CAMPS, épouse de Monsieur CHARLES CARPENTIER, marchand de levure, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu vendredi 3 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 92.

Commerce

Havre, 26 juin. (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes 500 b., marché calme prix plus fermes.

Liverpool, 26 juin. (Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co. représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes 10,000 b. ou plus, hausse 1/8.

HAVRE. — Mardi 25 juin 1872. — Notre marché, toujours sous l'impression des froids avis de Liverpool, reste très languissant. Tous n'avons qu'une très-petite demande pour disponible, sans changement marquant dans les prix.

Aucune affaire à livrer par navire. A terme, on a cité novembre-décembre en Louisiane, d'abord à 127 50, puis à 127. Par contre, vu sa position spéciale, on tient le mois courant jusqu'à 137 fr. Les mois suivants sont tenus 135, sans acheteurs au-dessus de 134 fr.

Liverpool ne se réveille pas; il vient encore aujourd'hui avec 8,000 b., marché languissant, mais sans nouveau changement.

Nous cotons

Très ord. Louisiane	138
Low Midd. Louisiane en mer	140 N
ditto en charge	140 N
Ordinaire Fernambour	132
Bon ordinaire Oomra	105
New Oomra, en charge et en mer	105 6 N
Bon ordin. Tinnivelly	100
Ordinaire Cocanada	90
Bon ordinaire Bengale	72

LAINES. — (Circulaire de MM. Auguste Asselin et L. Blais, courtiers.)

Havre le 21 juin 1872. Importations depuis le 5 courant, 8,064 b. laine, et 35 b. peaux de mouton.

Débouchés depuis le 5 courant, 548 b. laine, 11 b. peaux de mouton et 13 b. peaux d'agneau. Stock ce jour : 20,842 b. Buenos-Ayres, 7,572 b. Monte-Video, 3,490 b. diverses provenances; ensemble 31,910 b., dont 19,842 b. Buenos-Ayres, 7,172 b. Monte-Video, 2,020 b. Espagne, 944 b. Chili, 329 b. Levant 080 b. Rio-Grande, 12 b. Pérou, 11 b. Russie; sur ces quantités, il y a environ 1,000 b. Buenos-Ayres, en seconde main, et 400 b. Monte-Video ditto. Stock, 4,931 b. laine à pareille époque 1871.

LAINES. — La demande a été presque nulle pendant cette quinzaine. — Les ventes de gré à gré s'élevaient à 137 b. seulement, le complément des débouchés se compose d'expéditions directes et de ventes aux enchères pour cause d'avarie.

La révente des produits fabriqués par suite du retard de la belle saison, la position défavorable des peigneurs écoulant difficilement leurs produits même avec de grandes pertes, sont les principales causes de la réserve des acheteurs, quoique les prix actuels ne soient plus exagérés.

— L'accumulation des stocks sur les marchés d'importation et le produit de la tonne qui se fait actuellement en Europe devront peser encore sur l'article, et il est à craindre que la baisse continue jusqu'à ce que la fabrique, retrouvant un débouché plus facile et plus avantageux de ses produits, revienne plus franchement aux achats.

New-York, 24 juin. Middling 26 1/4. Change sur France 4 63 3/4. — Or 113 1/4. — Low-middling à New-Orléans 147 fr. 50. — Recettes 2 jours 3,000 b. Expéditions pour Angleterre rien. France rien. Continent rien. — Stock 152,000 b.

Manchester, 25 juin. Marché calme, avec des transactions limitées. Les prix sont en faveur des acheteurs sans pression pour vendre.

Liverpool, 25 juin. Ventes 8,000 b., dont 6,000 b. pour la filature, marché languissant. Orléans livraison août pas au-dessus de low middling 11 5/8. Oomra 8 1/8 à 8 1/4. Le reste sans changement.